



Bruxelles le 27 février 2019

## **Lettre ouverte aux eurodéputés de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural du Parlement Européen**

Chères et Chers eurodéputés,

ECVC attend avec intérêt la position de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural du Parlement Européen sur la Réforme de la PAC d'après 2020, qui devrait être votée en avril.

ECVC considère qu'il serait totalement incompréhensible que la COMAGRI, ne propose pas de position plus ambitieuse que celle présentée par la Commission Européenne, dans le sens d'une répartition plus juste des aides de la PAC.

Il serait honteux que la majorité des eurodéputés de la COMAGRI ne se positionnent sur des questions portant sur la modulation, le plafonnement, les paiements redistributifs, alors que cela sert les intérêts de moins de 2 % des bénéficiaires, qui reçoivent plus de 50 000 euros, seulement via les paiements directs (voir les calculs joints).

Il faut signaler que, dans la PAC actuelle, environ 40 % des 11 millions d'exploitations agricoles recensées dans l'UE ne bénéficient pas des aides du premier pilier de la PAC.

Les petits et moyens agriculteurs seront présents, avec les citoyens, pour évaluer concrètement la position de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural du Parlement Européen.

ECVC rappelle ce qui suit :

- › Dans l'Union Européenne, il y a 11 millions d'exploitations agricoles recensées et 96 % de celles-ci sont des exploitations de type familiales ;
- › Sur les 25,5 millions de personnes employées dans l'agriculture dans l'UE, 24 millions sont employées par une agriculture de type familiale ;
- › Plus de 140 millions de personnes, soit 28 % de la population de l'UE, vivent en territoire rural et bénéficient directement ou indirectement de l'existence de cette petite et moyenne agriculture.

Cette petite et moyenne agriculture amène et intègre efficacement les jeunes et leur famille dans le monde rural.

Ce sont les agriculteurs qui vivent véritablement et donnent vie aux territoires ruraux, car ils n'exportent pas vers d'autres territoires la plus-value générée par leur activité, mais au contraire, ils sont moteur de l'économie locale et d'autres activités.

Dans la plupart des pays de l'UE, les petites exploitations ont une marge brute standard par hectare (les ventes moins les coûts des intrants) plus élevée que les grandes exploitations.

Nous demandons la plus grande attention pour sujet exposé.

Cordialement,

Le Comité de Coordination de ECVC

José Miguel Pacheco

Andoni Garcia